

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE
Samedi 7 septembre 2024

◆ **Membres du CA présents** : Mme Jocelyne MARDOM, M. Jean Claude TOISON, M. Christophe APADOU, Mme Catherine FONTAINE, M. Aurélien MADIA

◆ **Absents excusés** : Mme Magalie SEVAMY, Mme Manuella TENG, Mme Christelle HOAREAU, M. Augustin CAZAL, Mme Brigitte ARZAL et Mme Annaëlle BANCALIN.

◆ **Institutions représentées** : M. Benoit MOREL (Délégué Départemental à la Vie Associative DRAJES), M ; Frédéric SALVAN (Président du MAR), M. Guillaume ROBERT (Président du CRAJEP), Mme Valentine SERRANO (élue, représentante de la Commune), M. Jacques TAOCHY du cabinet d'expertise comptable TERRAZZONI-TAOCHY notre expert-comptable et M. Thierry ABASSBAY du cabinet EXA compta notre commissaire aux comptes, M. Willy RESEDA chef de projet Politique de la Ville de Bras -Fusil, M. Sébastien HOAREAU coordonnateur de la Cité Éducative de Saint-Benoît, Mme Nathalie SARMIENTO-HINCAPIE (Directrice du CRAJEP), M. Mickaël ABELARD (Gérant d'Axone Consultant), Mme Audrey AUDANT (Fédération des centres sociaux), M. Jean FAUCONNET (Colosse aux pieds d'argiles).

117 associations ont été comptabilisées à jour de leur cotisation.
Le quorum est fixé à 39 associations (1/3 des membres à jour). 54 associations sont présents et ont signé la feuille d'émargement ou ont donné une procuration.
L'Assemblée Générale peut règlementairement se tenir.

Début de séance à 09H20

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG du 9 septembre 2023
2. Lecture du rapport moral
3. Rapport d'activité
4. Lecture du rapport financier
5. Lecture du Rapport 2023 du Commissaire au Compte
6. Budget prévisionnel 2024
7. Vote des résolutions
8. Questions diverses
9. Présentation des résultats de l'Observatoire de la Vie Associative (OLVA) de Saint-Benoît

1. Approbation du PV de l'AG du 9 septembre 2023

Le PV est adopté à l'unanimité

2. Lecture du rapport moral

La présidente donne lecture de son rapport moral, revient sur les éléments clés de l'exercice 2023 et le rayonnement de la MDA à l'échelle nationale, départementale et communale ; au service des associations (document annexé au PV).

Elle poursuit par les remerciements :

- aux membres du conseil d'administration, pour leur engagement
- aux salariés de la MDA, pour leur investissement et travail
- aux partenaires, pour leur marque de confiance
- et aux financeurs (La Mairie de St-Benoît et la DRAJES), pour leur soutien.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3. Lecture du rapport d'activité

Une présentation sous forme de diaporama des activités de l'association est projetée. Le directeur procède à la présentation des activités de l'année avec la collaboration selon les sujets de Mme LEBIHAN, de M. LACROIX et de de M. TECHER.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4. Lecture du rapport financier

M. APADOU, le Trésorier se charge de la lecture du rapport financier.

En 2023 nous constatons une augmentation des produits de 57% par rapport à 2022. Deux recettes exceptionnelles ont été enregistrées (Mon Parkour Eroïque pour 110 000€ et les Rencontres Nationales pour 70 000€)

Les charges ont suivi la tendance et ont augmenté de 68%. Quatre dépenses exceptionnelles l'expliquent (Rupture conventionnelle pour 18 000€, l'action Mon Parkour Eroïque pour 110 000€, les Rencontres Nationales pour 65 000€ et les travaux au sein des locaux de la MDA pour 70 000€).

L'exercice 2023 clôture avec un déficit de 21 230€.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité. (Document en annexe)

5. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes

M. Thierry ABBASBAY notre commissaire aux comptes intervient sur les éléments suivants :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Le Commissaire certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères. Il ne formule aucune observation sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Le rapport est adopté à l'unanimité. (Document en annexe)

6. Budget Prévisionnel 2024

Il est caractérisé par un total de charges de 459 028€ et un total de produits de 459 028€.

Le budget prévisionnel 2024 est adopté à l'unanimité

7. Vote des résolutions

3 résolutions sont soumises aux votes :

Première résolution : Quitus de gestion

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des différents rapports du Conseil d'Administration sur le fonctionnement et la gestion de la MDA ainsi que les rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2023, donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'assemblée décide d'affecter le solde du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 soit un résultat déficitaire de 21 320 Euro au crédit du compte report à nouveau. En conséquence ce compte présentera un solde créditeur de 145 371 Euro

Troisième résolution : Budget prévisionnel

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel ci-après annexé, concernant l'exercice 2024. Il est caractérisé par un total de charges de 459 028 Euro et un total de produits de 459 028 Euro.

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité

8. Questions diverses

Il n'y a pas eu de questions posées aux administrateurs.


9. Présentation des résultats de l'OLVA

A retrouver en Annexe du rapport d'activité

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale se termine autour d'un pot de l'amitié à 11h30.

Signature de la Présidente,
Jocelyne MARDOM

Signature du directeur
M. Jimmy BEGUE






Maison des Associations de Saint-Benoît



Maison des Associations de Saint-Benoît



Maison Des Associations de Saint-Benoît

 0262 41 34 04

 6 rue Le Corbusier - BP 102 Bras Fusil - 97470 Saint-Benoît

 mda-saintbenoit@orange.fr  www.mda-saintbenoit.fr

Tél. : 0262 41 34 04.

